

Les terroristes de l'UÇK seront-ils jugés ?

RÉSEAU VOLTAIRE | 13 JANVIER 2017

ESPAÑOL ITALIANO DEUTSCH فارسی ترکی TÜRKÇE عربی



L'ancien Premier ministre kosovar, Ramush Haradinaj, a été arrêté par la Justice française à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, puis remis

en liberté avec une obligation de contrôle judiciaire. La Serbie demande son extradition afin de le juger pour les crimes qu'il a commis au sein de l'Armée de libération du Kosovo (UÇK) durant les années 90.

Le Kosovo est un État créé par l'Otan, mais non reconnu par la communauté internationale.

Constituée par l'Otan à partir de la mafia albanaise, l'UÇK se livra à une campagne de terrorisme aveugle en Yougoslavie provoquant une répression indifférenciée de Belgrade qui servit de justification à la guerre de l'Otan. Ses officiers furent formés par les KSK allemands pour le compte de l'Alliance atlantique en Turquie.

17 ans plus tard, un tribunal pénal international devrait voir le jour pour juger les crimes perpétrés par l'UÇK, alors que ceux imputés à la Serbie furent immédiatement sanctionnés.

Incapable de prouver que le président Slobodan Milošević avait commis des crimes contre l'Humanité, l'Otan le fit assassiner dans sa cellule de La Haye, en 2006, à l'issue de plusieurs années de procès. Sa mort préfigurait celle de Saddam Hussein et de Mouamar Kadhafi, également victimes de l'Otan.

Ramush Haradinaj a déjà été jugé par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, en 2007. Les services de Renseignements de l'Otan refusèrent de communiquer à la procureure Carla Del Ponte les documents le concernant en leur possession. Plus d'une dizaine de témoins à charge furent assassinés alors qu'ils se préparaient à déposer devant la Cour. M. Haradinaj avait finalement été acquitté.

Dans le cas où une juridiction *ad hoc* verrait le jour, le principal prévenu serait l'actuel président kosovar, Hashim Thaçi. En attendant, la Serbie demande Justice.

Lors de l'audience de mise en accusation, Ramush Haradinaj a insulté les magistrats français qu'il a accusé d'être au service du défunt président Milošević. Son avocate, Me Rachel Lindon, a plaidé l'incompétence de Belgrade pour juger son client arguant du fait qu'il a déjà été jugé à La Haye. Mais l'accusation a observé que, compte tenu de la mort des témoins, le premier procès n'avait pu statuer sur l'ensemble des crimes.

L'extradition de Ramush Haradinaj vers la Serbie nécessite l'approbation du gouvernement français.

Source : « Les terroristes de l'UÇK seront-ils jugés ? », *Réseau Voltaire*, 13 janvier 2017,
www.voltairenet.org/article194923.html